

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE

DATE : Vendredi 28 mars 2003
HEURE : 12h30 – Début de l'assemblée
LIEU : CEPSUM – Patinoire 2100 boul. Édouard-Montpetit

ALLOCATION DE GRÈVE

Compte tenu que l'allocation de grève de 200\$/semaine est maintenant assumée par le Fonds de défense du SCFP-National, le Conseil syndical a adopté une résolution à l'effet de recommander à l'Assemblée générale qu'un 20\$/jour additionnel soit versé dorénavant par le 1244, jusqu'à concurrence de 100\$/semaine. **Ceci a été adopté sous réserve de la vérification de nos états financiers par notre comité de vérification.**

Conséquemment, le Bureau syndical s'est réunie le 19 mars 2003 pour examiner la situation de nos finances et être en mesure de faire rapport au Conseil syndical ainsi qu'à l'Assemblée générale. Les propositions retenues par le Bureau syndical seront d'abord présentées au Conseil syndical prévu dans la semaine du 24 mars 2003. Les propositions porteront sur un emprunt à contracter ainsi qu'une augmentation des allocations de grève. Ces propositions seront amenées à l'Assemblée générale après adoption par le Conseil syndical.

Procédure :

L'article 13.02 de nos règlements du Fonds de défense du 1244 prévoit que pour modifier le quantum des prestations une fois que la grève est commencée, il faut procéder par un vote au deux tiers (2/3 de l'Assemblée générale) et l'envoi d'un avis de motion à tous les membres. Cette assemblée générale se déroulera donc en deux temps :

- 1) dépôt de l'avis de motion quant au quantum des prestations
- 2) discussion et vote sur les recommandation soumise par le Bureau syndical

1^{ÈRE} PARTIE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et présentation de l'avis de motion quant au quantum des prestations.
2. Ajournement

2^E PARTIE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Propositions du Bureau syndical :
 - 2.1 Discussion et vote quant à un emprunt effectué par notre section locale (texte remis sur place, vote à la majorité simple)
 - 2.2 Discussion et vote quant à l'augmentation du quantum des prestations (texte remis sur place, vote au 2/3 des membres présents)
3. Information sur la négociation et le dossier d'équité salariale
4. Ajournement

Nicole Ouellet
Secrétaire archiviste
Bureau syndical

**~~VEUILLEZ NOTER QUE VOTRE PRÉSENCE À CETTE
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE NE SERA PAS CONSIDÉRÉE COMME
DU PIQUETAGE.~~**